

t.024-2 - FO/ng

3003 Berne, le 11 avril 1972

Groupe de travail chargé d'étudier le problème de la collaboration entre secteur privé et secteur public dans le domaine de l'aide au développement industriel des pays en voie de développement.

Compte rendu de la séance du 30 mars 1972 à 14 h.15, Salle de conférence du DPF, Palais fédéral, Aile Ouest, No W 146.

I. Liste des participants :

M. S. Marcuard,	Coopération technique, Berne
M. F. Schenk,	André & Cie S.A., Lausanne
M. H. Schindler,	Swisscontact, Zurich
M. A. Sommer	VSM, Zurich
M. Rolf Bühler	Bühler Frères S.A., Uzwil
M. V. Umbricht	Ciba-Geigy S.A., Bâle
M. W. Romanovski,	Suter & Suter, Bâle
M. P. Hutzli,	Vorort, Zurich
M. R. Weibel,	Keramik Holding, Laufen
M. A. Fürer,	Nestlé Alimentana S.A., Vevey
M. R. Thomas,	Brown Boveri & Cie, Baden
M. A. Niesper,	Oerlikon - Bülre, Zurich
M. R. Retornaz,	Fédération horlogère, Bienne
M. R. Jenny,	Swisscontact, Zurich
M. J.P. Chapuis,	Ass. suisse des banquiers, Bâle
M. G. A. Fiechter,	Genève
M. F. Lütolf,	Société de Banques Suisses
M. F. Rothenbühler,	Division du Commerce, Berne
M. R. Probst,	Division du Commerce, Berne
M. F. Staehelin,	Division du Commerce, Berne
M. P. Girard,	Division du Commerce, Berne
M. E. Stingelin,	Division du Commerce, Berne
M. R. Wilhelm,	Coopération technique, Berne
M. J. Forster,	Coopération technique, Berne.

II. Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et état de la collaboration entre le secteur privé et la Coopération technique par Monsieur S. Marcuard, Délégué à la Coopération technique.
2. Elargissement de la collaboration : problèmes et perspectives : discussion sur la base des documents de travail no 1 et 2.
3. Etablissement d'un programme de travail pour le Groupe de travail.
4. Divers.

III. Compte rendu de la séance

Point 1 de l'ordre du jour.

Le Délégué à la Coopération technique ouvre la séance en remerciant les participants d'avoir répondu à l'appel de la Coopération technique (CT) et rappelle les raisons qui ont amené la CT à convoquer cette réunion : les apports publics et privés pour le développement font partie d'un ensemble et ont des rôles complémentaires à assumer. Une collaboration entre secteurs privés et public est donc indispensable.

Le Délégué énumère les différentes formes qu'à revêtu et que revêt actuellement cette collaboration (octroi de bourses dans l'industrie, organisation de séminaires, projets réalisés avec le secteur privé, etc..). Le volume de la collaboration de la CT avec l'économie est cependant limitée vu les moyens limités de la CT et son souci d'élaborer des critères éliminant les cas dans lesquels l'intérêt commercial de l'entreprise étant prépondérant, l'opération pourrait se faire sans la CT.

Au vu des expériences, le Délégué considère qu'une société d'investissement pourrait compléter les moyens d'action de la Suisse en matière d'aide au développement. Le Délégué cite l'exemple de la D.E.G en Allemagne pour montrer que le problème de ce genre de société est de trouver le moyen de concilier les impératifs du développement et ceux de l'intérêt privé.

Le Délégué définit ensuite les objectifs de la séance qui sont d'établir comment il serait possible d'améliorer la collaboration entre le secteur privé et le secteur public; discuter de l'opportunité de créer en Suisse une société d'investissement et le cas échéant de former un petit groupe de travail qui examinerait en détail les propositions qui se dégagent de la séance.

Point 2 de l'ordre du jour

Les questions discutées sous ce point de l'ordre du jour peuvent être regroupées sous deux rubriques principales :

- a) Faiblesses des mécanismes actuels de collaboration entre le secteur privé et la CT et moyens d'y remédier;
- b) Opportunité de créer en Suisse une société d'investissement, destinée à promouvoir le développement industriel du Tiers-monde.

A. Collaboration actuelle

Tous les participants qui s'expriment sur ce sujet relèvent le problème de l'information qui circule mal (trop peu et trop lentement) entre la CT et le secteur privé en particulier en ce qui concerne les nouveaux projets qui sont soumis à la CT. La CT pourrait, pour améliorer l'information du secteur privé créer un fichier d'entreprises dans les différents secteurs. Ces entreprises seraient automatiquement informées des nouveaux projets concernant leur secteur et qui parviendraient à la CT. La CT devrait aussi réunir toutes les entreprises intéressées à un projet et leur demander de coopérer ensemble à sa réalisation. La CT devrait aussi servir d'agent de liaison entre le Groupe de la Banque mondiale et le PNUD d'une part et l'industrie suisse de l'autre pour la transmission à cette dernière de projets de ces organisations. Il est également relevé que nos ambassades pourraient améliorer leur service d'information à l'industrie.

A ces remarques, le Délégué à la Coopération technique répond qu'il est difficile de trouver un mécanisme efficace pour informer systématiquement et rapidement l'industrie mais que la CT cherche à améliorer cette information. La CT n'a que des contacts assez rares avec le Groupe de la Banque mondiale.

- 4 -

Plusieurs participants estiment que la collaboration entre le secteur privé et la CT est bloquée par une attitude par trop méfiante à l'égard des intentions de l'industrie dans le domaine de l'aide au développement. L'industrie suisse a le sens de ses responsabilités dans le Tiers-monde et ne cherche pas par ses projets de développement la promotion de ses propres intérêts. Ainsi, la collaboration entre le secteur privé et la CT pourrait être amplifiée par exemple :

- en donnant à l'industrie des mandats pour l'étude de projets ainsi que pour l'évaluation de projets;
- en demandant aux industriels membres de la Commission de Coopération technique de visiter des projets à l'occasion de leurs voyages d'affaires;
- en collaborant plus avec l'industrie dans des projets destinés à favoriser le transfert de technologie.

Il est aussi relevé que si la CT ne comprend parfois pas très bien les motivations de l'industrie, cette dernière a parfois tendance à considérer la CT comme une organisation caritative, ce qui ne facilite pas la collaboration. Il est noté que la CT ne dispose pas de collaborateurs ayant une formation technique et une expérience industrielle et que ceci est un obstacle à la collaboration.

Le Délégué souligne que la politique de la CT est de confier de plus en plus des projets en régie (notamment à l'industrie) et que dans l'évaluation, la CT a fait appel à plus de 50 "consultants" extérieurs au service, dont plusieurs étaient des industriels. Mais la collaboration avec l'industrie a un coût élevé et ce facteur freine quelque peu un recours plus étendu de la CT aux services de l'industrie.

B. Etude sur la création en Suisse d'une société d'investissement

Pour la CT, une telle société pourrait combler une lacune dans les moyens d'intervention dont dispose la Suisse dans le domaine de l'aide au développement. En effet, entre la sphère d'intervention du secteur public essentiellement dans des projets de formation et d'infrastructure et celle du secteur privé dans des projets industriels ou commerciaux rentables, il existe un troisième type de projets directement productifs qui en raison du manque d'intérêts des investisseurs privés et/ou de leur rentabilité incertaine ou éloignée ne trouvent pas de sources de financement, de know-how et de management, bien que leur intérêt pour le développement industriel du pays soit certain. Les critères d'intervention de ces institutions prenant en considération le développement d'ensemble d'un secteur ou d'une région sont donc différents et ceux des établissements privés de financement et permettent ainsi d'établir un pont entre l'aide publique, le plus souvent "à fonds perdus" et l'investissement privé dicté par des considérations de rentabilité ne concernant que le projet lui-même.

Tous les participants qui s'expriment à ce sujet sont d'avis qu'il serait opportun d'étudier plus en détail la nécessité de créer en Suisse un tel type de société qui existe déjà dans plusieurs pays membres du CAD, bien que les opinions divergent sur la nécessité d'une telle institution.

Pour les uns, une telle société n'apporterait rien de nouveau : la Suisse a un système bancaire bien développé et l'ERG et l'IRG permettent déjà le financement de projets industriels dans les pays en voie de développement.

Pour les autres, une telle société permettrait d'amplifier décisivement la collaboration entre secteurs privé et public car une société autonome aurait plus de souplesse qu'une administration pour traiter avec le secteur privé. Elle permettrait

- 6 -

la prise en charge de projets dans leurs stades les plus difficiles (préparation et démarrage) et permettrait aux petites et moyennes entreprises de développer leurs activités dans les pays en voie de développement. Dans ces pays, elle faciliterait le démarrage de projets qui n'intéressent pas le secteur bancaire suisse à cause de leur faible taille ou du risque considéré comme trop élevé; en outre, elle pourrait contribuer efficacement à la création et au développement de marchés financiers locaux.

Les représentants de Swisscontact présentent la Swiss Company for International Development Ltd (SCID) qui vient d'être créée dans le but, initialement de contribuer, en collaboration avec l'industrie suisse, à la création de petites entreprises de production ou de service dans les pays du Tiers-monde. Une collaboration doit être établie entre la SCID et le groupe de travail.

En conclusion, il est décidé de poursuivre l'étude sur le thème de la création d'une société d'investissement.

Point 3 de l'ordre du jour

Il est décidé de former un petit groupe de travail chargé d'étudier l'opportunité de créer en Suisse une société d'investissement chargée de susciter des investissements et de participer à leur financement dans les pays en voie de développement.

Ce groupe de travail restreint est composé de :

MM. Chapuis

MM. Schenk

Hutzli

Schnyder (Nestlé)

Jenny

Thomas

Niesper

d'un représentant de la Division du Commerce

d'un représentant de la CT (M. Forster)

M. Forster assurera le secrétariat du groupe de travail restreint.

- 7 -

La première séance du groupe de travail restreint aura lieu le mercredi 3 mai à 10 h.00, au Service de la Coopération technique, Eigerstrasse 73, salle E 75.

Le groupe de travail restreint présentera un rapport sur le sujet qu'il est chargé d'étudier à une séance plénière du groupe de travail qui aura lieu le 4 juillet à 14 h.15 dans la salle W 146, Palais fédéral, aile Ouest.

La séance est levée à 16 h.00.

J. Forster